



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation économiques des entreprises des métiers et industries de l'hôtellerie

Question écrite n° 43601

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les inquiétudes exprimées par l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie de l'Aube au sujet de la situation économique de ses entreprises dans le cadre de la propagation du variant omicron. En effet, les nouvelles mesures de restrictions prises par le Gouvernement dans le but de limiter la propagation de ce variant à compter du 3 janvier 2022 et pour une durée de 3 semaines (prolongement de la fermeture des discothèques ; consommation debout interdite dans les cafés, bars, restaurants ; grands rassemblements limités à 2 000 personnes en intérieur et 5 000 personnes en extérieur ; annulation de toutes les cérémonies de vœux en janvier 2022 ; télétravail obligatoire 3 jours minimum pour tous les salariés pour lesquels cela est possible) réduisent drastiquement l'activité des professionnels et restreignent toujours plus leurs conditions pour travailler et vivre de leur travail. C'est pourquoi les organisations professionnelles (GNC, GNI, UMIH et SNRTC) tiennent à rappeler au Gouvernement son engagement à prendre toutes les mesures d'accompagnement économiques dès lors que des restrictions sanitaires viennent impacter leur activité. Ils demandent d'urgence : la réactivation de l'accompagnement économique pour toutes les entreprises pour décembre 2021 et janvier 2022 et tout le temps des restrictions imposées, le rétablissement du fonds de solidarité dans les conditions de novembre 2020 et l'aide « coûts fixes » à partir de 30 % de perte de chiffre d'affaires, le retour de l'activité partielle « covid-19 » sans reste à charge, des exonérations des charges sociales sur les salaires et une aide au paiement des cotisations. Les organisations professionnelles rappellent en outre également combien il sera impossible pour de nombreux professionnels de rembourser, à compter de mars 2022, leur PGE dans les conditions économiques actuelles. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en œuvre en urgence pour soutenir les métiers et industries de l'hôtellerie.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43601

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 janvier 2022](#), page 255

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)